

Le Directeur

ARRETE N°27-2025

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu l'arrêté n°ESRS2433893A de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO à la Direction de l'IEP de Grenoble,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, adopté en Conseil d'administration, le 12 mars 2024 (n°CA-2024-08).

ARRETE

Article 1^{er} : Caroline Bray, professeur d'université, est nommée Vice-présidente « Vie étudiante » de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

Article 2 : Délégation permanente est attribuée à Caroline Bray, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Les relevés de décision du Conseil des études et de la vie étudiante,
- Les relevés de décision de la CVC
- Les bons de commande relevant du périmètre « Vie étudiante »
- Les dépenses relevant du centre financier 90012 concernant le budget du périmètre « Vie étudiante »

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'à révocation expressément notifiée au délégataire et au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou du délégataire.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté abrogent tout arrêté antérieur de délégation de signature au bénéfice du délégataire portant sur le même objet.

Le Directeur

Article 5 : La présente décision est publiée par voie d'affichage.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 03 février 2025

Vu et pris connaissance le : 12/2/25

Le délégué,
Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques,
Simon PERSICO

Caroline BRAY

